

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2022

CONVOCATION DU 24 MAI 2022

I) INTERVENTION DE GILLES BRUNI, ARTISTE, ET DE L'EQUIPE DE MEDIATION DU SERVICE CULTUREL DE LABANQUE – PRESENTATION DU PROJET SUR LA COMMUNE :

Après une présentation de l'équipe Labanque, l'artiste Gilles Bruni explique le projet qu'il développe sur le cours d'eau la Lacquette. Durant le mois de juin et juillet, M. BRUNI et labanque seront à Estrée-Blanche pour partager ce projet et proposer des animations gratuites: ateliers, balades artistiques et culturelles auprès de l'eau. Une maisonnette a été installée sur le parking de la mairie qui sera le lieu de certains ateliers

19 h 50 : arrivée de M. MARLES

M. BRUNI et l'équipe de labanque ont déjà commencé des ateliers avec les enfants de l'école. Des flyers présentant toutes les actions vont être distribués dans tous les foyers de la commune.

Une invitation est lancée aux élus pour venir visiter labanque installée dans l'ancienne Banque de France à Béthune. Mme DEGRAVE fait part de sa visite à labanque et de l'expérience qu'elle a eue.

II) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Suite au passage de la tempête EUNICE, la reconnaissance en catastrophe naturelle n'a pas été retenue, c'est aux assurances de prendre en charge. Concernant les tombes abîmées au cimetière, les investigations pour retrouver les concessionnaires n'ont pas abouti. Mme APOURCHEAUX sénatrice, a fait part dans un communiqué d'une aide pour les dommages causés par la tempête Eunice. Mme DEGRAVE a appelé plusieurs fois le contact donné par Mme la Sénatrice. A ce jour, elle n'a pas eu de retour. En parallèle la commune a saisi également l'assurance.

Mme DEGRAVE fait part des remerciements de Christian TISON pour son avancement de grade.

Le dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public a été déposé auprès de la FDE ainsi que celui pour la pose d'une pompe à chaleur au logement de l'école rue de l'église.

Le local à poubelles de la salle polyvalente est terminé.

Mme TISON demande si la réfection du bureau du Maire est terminée. Les travaux d'enduits sont terminés, la mise en peinture a démarré.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, Mme DEGRAVE invite les élus à le signer.

III) MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE :

Mme DEGRAVE indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Mme DEGRAVE propose de maintenir l'affichage papier par le biais du panneau d'affichage situé devant la mairie afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés. En complément une publication sera faite sur le site et l'application mobile intramuros.

POUR : 13 UNANIMITE

IV) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
024	024	ONA		Produits des cessions	24 086,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
77	775			CESSION D'IMMO.	-24 086,00
023	023			VIR SECT INVESTISSEMENT	-24 086,00
021	021	OPFI		VIREMENT DU FONCTIONNEM	-24 086,00

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
21	2188	45		Autres immobilisations	1 993,00
Total					1 993,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
040	281531	OPFI		Réseaux d'adduction d'eau	1 993,00
Total					1 993,00

POUR : 13 UNANIMITE

V) CULTURE COMMUNE : DEMANDE D'ADHESION :

Mme DEGRAVE rappelle que Culture Commune est l'organisme qui a organisé la SMOB sur la commune il y a 3 ans et que la commune adhère depuis à hauteur de 50€ par an. Elle propose de reconduire l'adhésion.

POUR : 13 UNANIMITE

VI) ELECTIONS LEGISLATIVES :

Le Conseil Municipal procède à l'élaboration des permanences et à l'établissement du bureau pour les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin prochain.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- Mme DEGRAVE fait part de plaintes de riverains de la rue de Théroüanne reçues par Mme DUFOUR concernant des nuisances sonores dues à l'état dégradé de la chaussée. M. LECOQ ajoute que le même phénomène sévit rue de Longhem.
- M. AMMEUX ne comprend pas l'existence des plots rue de Longhem, la nuit on ne les voit pas ils sont dangereux. Mme DEGRAVE répond que cette situation est du ressort de la CABBALR. Mme DEGRAVE ajoute que M. le Maire avait fait la remarque lors de l'installation de l'ouvrage auprès des services. La CABBALR va en être avertie, souhaitant qu'elle soit plus réactive que pour l'ouvrage de la rue François Denoeu pour lequel le panneau n'a toujours pas été changé.

- Mme DEGRAVE fait part :

- de l'invitation de la commune de Ligny à sa ducasse qui aura lieu le 05 juin.
- du passage d'un rallye touristique sur la commune le 26 juin.
- de l'invitation de la Renaissance à son assemblée générale qui aura lieu le 22 juin,

15 h à la salle polyvalente. Mme DEGRAVE ajoute que le club s'est vu remettre à la mairie d'Aire-sur-la-Lys des ballons offerts par le Département

- Mme DEGRAVE procède à la lecture du mail du service des hypothèques pour l'inscription de la maison rue de Théroutanne. Au vu de leur retard, l'inscription ne se fera pas avant la fin d'année, pour rappel la demande a été faite début décembre 2021.

- Mme DEGRAVE fait un compte-rendu de la restitution du PAVE à laquelle elle a assistée le 31 mai dernier. Elle rappelle que le PAVE c'est l'accessibilité des voiries aux personnes à mobilité réduite dans un rayon de 500m des bâtiments publics. Pour 2022, aucun budget n'a été dégagé sur le budget communal mais pour 2023 il y aura lieu peut-être de dégager des crédits. Le montant total des travaux est estimé à 10 000 €, subventionnables notamment au fond de concours.

- Mme DEGRAVE fait part du déploiement du dispositif ACCEO sur le territoire de la CABBALR. Il permettra aux sourds et malentendants de communiquer et de se faire comprendre dans les services publics. La mairie et l'agence postale seront pourvues.

- Le mercredi 22 juin après-midi, est organisé par la CABBALR un atelier « anti-gaspi ». Une inscription est obligatoire, 12 personnes maximums.

-Le 23 juin, un atelier « qualigroupe » est organisé par la CABBALR à la salle St Joseph à destination des plus de soixante ans. Le but est d'alimenter une discussion sur le bien vieillir en milieu rural.

- Le 09 juillet, à l'église St Vaast un concert de musique sacrée est organisé par la CABBALR. Mme DEGRAVE souligne la volonté et le travail de la communauté d'agglomération pour amener la culture dans les petites communes.

- La haie de lauriers et sapins a été arraché au terrain de football. Mme DEGRAVE explique que la commune a eu l'opportunité d'avoir par la CABBALR des arbres, 30 arbres maximum dont les espèces ont un rapport avec l'eau. Si l'arrachage s'est effectué avant la réunion c'est qu'il dépendait des dispositions de M. DEVASSINE.

- Mme DEGRAVE fait part du remplacement du four à la cantine. Celui-ci a été le bienvenu au vue du nombre d'enfants inscrits (30 et +), cela devenait compliqué pour les agents.

- A compter du 1^{er} juillet les horaires de la mairie vont être modifiés. Le lundi matin et le vendredi matin Mme DELOHEN doit assurer l'accueil en plus de son travail. Afin de lui permettre de travailler correctement la mairie sera fermée au public ces matinées-là.

- La fête des écoles aura lieu le samedi 18 juin. Cette année, elle sera scindée en 2, afin de permettre aux enfants ayant un gala de gym de pourvoir y participer. La remise des prix aura lieu le matin. Une restauration le midi est proposée sur inscription.

-M. POTTERIE organise « un apéro en circo » le mardi 7 juin de 18 h 30 à 20 h 00 sur la commune.

- La cérémonie des vœux n'ayant pas pu avoir lieu en 2021 et en 2022, l'accueil des nouveaux habitants se fera le 14 juillet en plus de la remise des diplômes de médaille du travail.

-M. MARLES remercie les adjoints, conseillers municipaux et bénévoles qui ont œuvrés lors du passage des 4 jours de dunkerque ainsi que M. AMMEUX pour les ballots installés rue François Denoeu.

Le Grand Prix d'Isbergues passera le 18 septembre. Comme l'an dernier il y aura un passage le midi pour la course des femmes et un autre dans l'après-midi pour la course des hommes. Le tracé est identique à celui des 4 jours de dunkerque, 8 signaleurs seront nécessaires. M. MARLES compte sur l'implication des élus dans cette tâche et sollicite M. AMMEUX pour l'installation de 2 ballots rue François Denoeu. Il ajoute qu'une collation et une boisson sera offerte à chaque signaleur.

- Mme TISON fait part de l'organisation d'un lavage auto par l'APE le samedi 11 juin de 14 h à 17 h en même temps que le maxi-plateau organisé par la Renaissance.
- M. THOREL informe que le boîtier électrique au square est ouvert à nouveau, Tony se branchant dessus. Sa situation est évoquée. Mme DEGRAVE explique les démarches qui ont été effectuées. Elle explique avoir vu plusieurs fois une assistante sociale mais la situation est compliquée à gérer. Les gendarmes passent le voir régulièrement, l'équipe de rue du Samu également. Une procédure de mise sous tutelle est en cours. La semaine prochaine une rencontre est prévue avec une dame de la VIAL pour un logement. Cela permettra de cibler au mieux les besoins et les attentes. Tony a besoin d'un suivi médical et psychologique. En attendant la commune lui a mis à disposition un garage pour éviter qu'il ne dorme dehors. Auparavant il dormait dans un toilette d'une maison inoccupée.
- Mme RIVELON estime qu'il est important que chacun sache et explique aux personnes ce qui est fait par Mme DEGRAVE concernant Tony. Mme RIVELON ajoute que des jeunes de 12 ans garçons et filles l'embêtent, qu'ils urinent dans le garage, tapent dans la porte. Les jeunes-filles l'émoustillent. Tony n'est pas méchant mais à force d'être embêté il commence à être à bout. Mme DEGRAVE espère avoir un logement cet été afin que cette situation cesse.
- M. RAMOS demande le motif du non versement de la subvention à l'association St Hubert. L'association n'a fourni ni bilan financier ni bilan moral. M. RAMOS se doutait mais il souhaitait une confirmation.
- M. RAMOS demande ce qu'il en est du dispositif voisins vigilants. Mme DEGRAVE répond que la convention a été signée et que la commune va acquérir les panneaux qui indiqueront l'adhésion de la commune au dispositif. M. MERIZETTE va être relancé pour organiser une réunion avec tous les volontaires.
- M. RAMOS fait une remarque concernant la présence de mauvaises herbes rue de Théroouanne. Mme DEGRAVE répond que c'est aux riverains d'entretenir le trottoir, les employés municipaux nettoient une fois par an les caniveaux. Lorsqu'une maison est inhabitée, Christian passe le roto fil. M. RAMOS demande si on ne peut pas sensibiliser les habitants à entretenir leur cadre de vie.
- Concernant les talus, c'est la communauté de commune qui passe 3 fois an et Christian passe derrière pour affiner.
- M. AMMEUX fait part de la difficulté à passer dans le chemin en face du château, la haie n'est pas coupée et commence sérieusement à envahir le chemin.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.